

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Convocation en date du 29 juin 2022,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2022023

Objet : Rapport d'activité 2021

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : André MOINGEON

| Nombre de membres | |
|-------------------|---------|
| En exercice | Votants |
| 37 | 24 |
| Pour | 24 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Présents :

CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE –
Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean
Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -

CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET

CCMP : Christine FRANCOIS

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin
RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

Excusés :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –
Patrick BOUVARD -

CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY

CCMP : Claude CHARTON

3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT

CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric
TOSEL -

CCD : Sonia PERI

Conformément aux décrets suivants :

- n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets,
- n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de gestion des déchets,
-

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est élaboré. Ce rapport annuel doit être validé par l'assemblée délibérante. Chaque EPCI, membre d'Organom, devra ensuite présenter ce rapport à son assemblée délibérante.

Monsieur Jean Luc ROUX, Vice-président environnement -sites présente ce rapport d'activité de l'année 2021.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activité 2021

AUTORISE le Président à adresser le présent rapport aux présidents de chaque EPCI membres afin que celui-ci en fasse communication auprès de son assemblée délibérante.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.


Yves CRISTIN
Président
